



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un
Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : Motion Pour La Défense Du Secteur Energétique

Présents : 20

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.

**Absents excusés : 3**

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents : 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),

Secrétaires de séance : TABONE Alain

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est la garante du service public d'électricité, d'année en année ce service est public est mis à mal par la privatisation de pans entiers du modèle français de l'énergie au détriment des usagers, des agents de ces entreprises et des collectivités gestionnaires de réseaux voir de la sécurité.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité,

Parce que la péréquation tarifaire doit être garantie pour tous et partout,

Parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public,

EDF doit rester au cœur de la politique énergétique du pays et au cœur du défi climatique.

Le Projet Baptisé "Hercule" vise à séparer l'entreprise publique en trois entités:

- Une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires la thermique,
- Une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce,
- Une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession de par la loi sur les contrats de concessions avec les collectivités.

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF, les inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans «EDF vert» et la structure du capital d'«EDF vert». Ceci soulève de nombreuses questions et notamment:

- Comment sera assurée la gestion des réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires ?



- N'y aura-t'il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

Autant d'incertitudes et de risques pour nos territoires, la privatisation sera pour demain, et déjà se profile la fin de la péréquation tarifaire.

Dans les secteurs urbains densifiés les offres des distributeurs seront nombreuses. En revanche, on peut s'interroger sur le maintien de la qualité des réseaux dans les territoires plus ruraux, car la rentabilité ne sera pas au rendez-vous et les tarifs s'envoleront avec la fin programmée des tarifs règlementés d'électricité. Il se profile une nouvelle contrainte pour les ménages sachant que la part de l'entretien des réseaux représente déjà près de 50% de la facture des consommateurs.

Ce projet n'est donc que financier et non industriel. Comme par le passé pour les télécommunications il est à craindre que des logiques financières prennent le pas sur celles d'intérêt général et de services publics. Cette activité aussi essentielle que l'alimentation en électricité de nos territoires dans un contexte où plus que jamais, s'affirme la nécessité d'une transition à la fois écologique et sociale, doit être maîtrisée par le secteur public.

Les élus de G3C ré- affirment le rôle central d'EDF en tant qu'acteur central de la politique publique de l'énergie et de la transition énergétique pour l'Etat.

Les élus de G3C s'opposent au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De demander au Gouvernement:
 - De préserver le service public de l'énergie dans son intégralité dont la gouvernance devra inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour apporter une réponse aux besoins des usagers, pour assurer une véritable solidarité énergétique dans le cadre de la transition énergétique.
 - D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant aux projets « HERCULE » à EDF, « CLAMADIEU » chez ENGIE et au PSE chez GAZELENERGIE.
 - Demande l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique

Les élus de G3C apportent leur soutien aux personnels de l'Energie actuellement en conflit avec leurs directions sur ces projets

N°2021-49

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 
ID : 033-243301223-20210401-2021_49-DE



Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 01 Avril 2021

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

